Envoyé en préfecture le 08/12/2022 Reçu en préfecture le 08/12/2022

Publié le

ID: 095-219500618-20221207-D005001122022-DE

#### REPUBLIQUE FRANCAISE

# VILLE DE BETHEMONT-LA-FORET

Département du Val d'Oise

Arrondissement de Pontoise

Canton de Domont

#### Délibération n°: 050-2022

**Du**: 07 décembre 2022

Nombre de Conseillers:

en exercices : 11 présents : 11 votants :11

Date de la convocation : 01 décembre 2022

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt deux, le sept décembre, à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal sous la présidence de Didier Dagonet, Maire.

### **ETAIENT PRESENTS:**

Monsieur Didier Dagonet, Maire,

Madame Isabelle Oger, Adjointe au Maire,

Messieurs Thierry Vincent, Michel Monteiro, Adjoints au Maire,

Mesdames Morgane Auger, Béatrice Brun, Malvina Boquet, Sophie Papon, Conseillères municipales,

Messieurs Jean-Baptiste Rouault, Patrice Glandières, Monsieur Bernard Gourdy, Conseillers municipaux,

#### **SECRETAIRE DE SEANCE:**

Madame Sophie Papon, Conseiller municipal,

#### **ASSISTAIT EGALEMENT A LA REUNION :**

Madame Laurence Guérault, Secrétaire de Mairie,

# <u>OBJET : Rapport d'activités 2021 du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité d'Île de</u> France

Sur le rapport de Monsieur Didier Dagonet, Maire,

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant, le rapport d'activités 2021 du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité d'Ile de France,

Considérant, l'absence d'observation,

Délibération o

Envoyé en préfecture le 08/12/2022

Reçu en préfecture le 08/12/2022 Publié le nont-la-Forêt

ID: 095-219500618-20221207-D005001122022-DE

## Le Conseil Municipal,

**Prend acte**, du rapport annuel 2021 présenté par du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité d'Ile de France,

**Informe,** la population que le rapport peut être consulté en Mairie aux jours et heures habituels d'ouverture au public ou sur le site internet du SIGEIF : www.sigief.fr rubrique « Bibilothèque / Rapports d'activité ».

**Dit,** que le présent acte est susceptible d'un recours qui devra être formé dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, auprès du Tribunal Administratif de Cergy Pontoise (la Cour Administrative d'appel compétente étant celle de Versailles) (Art. R 421.1 à 5 du Code de Justice Administrative).

Pour extrait conforme au registre

Fait à Béthemont-la-Forêt, le 07 décembre 2022

Didier DAGONET

Maire de Bethemont-la-Forêt